

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VEYLE

COMMUNE DE SAINT JEAN SUR VEYLE

Enquête publique sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°20210920-01DP, le président de la Communauté de communes de la Veyle a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le **projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de Saint Jean sur Veyle**. Il vise à permettre la mise en œuvre d'un projet revêtant un caractère d'intérêt général : **l'extension de l'entreprise le Moulin Marion** à l'est de son site actuel.

À cet effet, la présidente du Tribunal administratif de Lyon a désigné M. Gérard Marquis en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Saint Jean sur Veyle du **vendredi 15 octobre à 15h30 au mercredi 10 novembre 2021 à 11h inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture le lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 11h30 et le vendredi de 15h30 à 18h30.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté en mairie via un dossier papier et en numérique par le biais d'un poste informatique. Il pourra également être consulté sur le site internet de la Communauté de communes (www.cc-laveyle.fr) et de la commune (www.mairie-saintjeansurveyle.com).

Au cours de l'enquête, **le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie les vendredis 15 et 22 octobre de 15h30 à 17h30 et le mercredi 10 novembre 2021 de 9h à 11h**. Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête papier en mairie de Saint Jean sur Veyle, les transmettre par correspondance au commissaire enquêteur (mention "ne pas ouvrir") à la mairie de Saint Jean sur Veyle ou par voie électronique à l'adresse suivante : declarationdeprojet_Saint-Jean-sur-Veyle_EP@cc-laveyle.fr.

Compte-tenu des conditions sanitaires actuelles, des règles sanitaires décrites dans l'arrêté seront mises en place. Ces mesures sont susceptibles d'être modifiées et adaptées selon la réglementation en vigueur au moment de l'enquête.

Cet avis est affiché en mairie de Saint Jean sur Veyle, au siège de la Communauté de communes de la Veyle et sur le site du Moulin Marion (visible de la voie publique). Il est également consultable sur le site internet de la Communauté de communes (www.cc-laveyle.fr) et de la commune (www.mairie-saintjeansurveyle.com).

Le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme n'est pas soumis à évaluation environnementale, selon l'avis de la MRAe AuRA.

Au terme de l'enquête, le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, éventuellement amendé, sera soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Le rapport, les conclusions motivées et l'avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dès qu'ils seront transmis, à la Communauté de communes de la Veyle, à la mairie de Saint Jean sur Veyle et à la Préfecture de l'Ain, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur les sites internet mentionnés ci-dessus.